



Pour l'abrogation de la loi Travail, GRÈVE ET MANIFESTATION LE 15 SEPTEMBRE

La loi « Travail » menace à terme l'ensemble des garanties collectives (Code du travail, conventions collectives, accords de branche...) encadrant le contrat de travail.

Elle marque la disparition du principe de faveur – conquis en 1936 – et organise la primauté de l'accord d'entreprise sur toutes les autres normes, notamment pour la définition du temps de travail et le taux de majoration des heures supplémentaires.

C'est une loi de dumping social : elle permettra aux entreprises, sous prétexte de « compétitivité », de baisser les rémunérations, d'augmenter et flexibiliser le temps de travail sans compensation salariale, de précariser l'emploi en facilitant les licenciements...

Le gouvernement Hollande a imposé cette loi

- ▶ Alors que, sondage après sondage, les Français se sont prononcés contre à plus de 70 %.
- ▶ Alors que la majorité des syndicats s'est prononcée contre, qu'avec eux les salariés, les étudiants et les lycéens se sont puissamment mobilisés, de mars à juin, contre cette loi par la grève interprofessionnelle et les manifestations.
- ▶ Alors que la majorité des organisations patronales la rejettent. Seul le Medef, représentant les grands groupes, notamment financiers, continue de la soutenir. À l'inverse, les organisations représentant les petites et moyennes entreprises et l'artisanat n'en veulent pas.
- ▶ Il l'a enfin imposée à coup de 49-3 parce qu'il n'avait pas de majorité à l'Assemblée nationale.

Sans appui dans la population, ni même de majorité parlementaire, le gouvernement est engagé depuis plusieurs mois dans une dérive autoritaire, dont l'utilisation répétée du 49-3 est une illustration.

Pendant les quatre mois de mobilisation contre la loi « Travail », le gouvernement n'a cessé d'accroître sa pression contre les libertés syndicales – allant jusqu'à interdire dans un premier temps la manifestation parisienne du 23 juin dernier.

Il n'a pas hésité à amalgamer scandaleusement manifestants et casseurs, ainsi qu'à rejeter sur les organisations syndicales sa propre responsabilité dans la détérioration du climat social.

Mais nous ne lâcherons rien. Cette loi est promulguée ? C'est un fait. Mais une loi promulguée peut s'abroger. C'est ce qu'il s'est passé en 2006 avec le CPE.

Cette loi, bien plus grave que celle sur le CPE, prépare pour la jeunesse un avenir de précarité, pour les salariés actifs la baisse de leurs droits, la baisse de leurs rémunérations. Cette loi, les salariés, les étudiants, les lycéens dans leur immense majorité n'en veulent pas.

Le 7 septembre, un grand meeting intersyndical se tiendra à Nantes avec Philippe Martinez – Secrétaire général de la CGT, **Jean-Claude Mailly** – Secrétaire général de FO, **Bernadette Groison** – Secrétaire générale de la FSU, **Éric Beynel** – Porte-parole de l'Union Syndicale Solidaires, **William Martinet** – Président de l'UNEF

Le 15 septembre, les organisations syndicales et de jeunesse CGT-FO-FSU-Solidaires-UNEF-UNL-FIDL appellent à la grève interprofessionnelle public-privé et à manifester.

Les organisations signataires réaffirment leur détermination à combattre la loi « Travail » et à en obtenir l'abrogation.

Elles appellent les salariés –actifs, retraités, chômeurs– les étudiants et les lycéens :

Le 7 septembre à participer grand au meeting intersyndical à Nantes (17 h 45 – Miroir d'Eau - face au château. Des cars partiront d'Angers - contactez votre syndicat ou les organisations signataires à la Bourse du travail)

Le 15 septembre, à rejoindre la grève interprofessionnelle privé-public et la manifestation à :

Angers :
Place du Ralliement
10 h 30

Cholet
Place Travot
10 h 30

Saumur :
Place Billange
10 h 30

Segré :
Place du Port
10 h 30

Promulgation ou pas, on n'en veut pas !

Abrogation de la Loi Travail !